

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_099_BC_16-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_099_BC_16
Attribution d'une subvention au
comité d'œuvres sociales du TCO, le
T'COS, pour l'année 2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise
DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard
MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/10/2022

Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à Mme Roxanne PAUSE-
DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard
MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Emmanuel
SERAPHIN - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_099_BC_16-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_099_BC_16 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES DU TCO, LE T'COS, POUR L'ANNÉE 2022

Le Président de séance expose :

1. Contexte

Créé en 2003, le T'COS est une association de type loi 1901 œuvrant au développement et à la promotion d'actions à caractère social et d'activités culturelles et sportives destinées au personnel communautaire et leurs enfants de moins de 13 ans mais également aux adhérents exceptionnels (conjointes des agents, famille proche, enfants de plus de 13 ans).

Les principales actions et prestations proposées par le T'COS sont :

- L'attribution de primes (naissance, mariage, décès, etc.),
- L'attribution de cadeaux aux adhérents pour les événements annuels (fête du travail et de fin d'année),
- L'organisation de la fête de fin d'année pour les enfants,
- Des réductions sur les billets de spectacles, théâtre, cinéma,
- La mise en place d'actions culturelles, sportives et de loisirs,
- L'organisation de voyages.

Parallèlement à ces prestations, le T'COS peut organiser des actions de cohésion de groupe pour l'ensemble des agents de l'Établissement (Journée de cohésion).

Au 10/08/2022, le taux d'adhésion au T'COS est de 269 adhérents :

- Agents adhérents : 244 (soit 69 % des agents),
- Adhérents exceptionnels (conjointes et enfants) : 25

2. Montant de subvention sollicitée par le T'COS

Pour l'année 2022, le T'COS sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 102 000 euros justifiée par :

- le programme d'activités pour 2022 (12 actions envisagées dont un voyage),
- le nombre escompté de bénéficiaires des activités en 2022 (250 adhérents contre 218 en 2021),
- l'augmentation de la participation financière du T'COS dans le financement du programme d'activités (participation de 41 %).

Pour information

Montant attribué au T'COS ces 3 dernières années :

Année	Nombre d'adhérents	Montant de subvention sollicité	Montant de subvention attribué
2019	199	72 000 € (dont 10 000 € pour l'organisation d'une journée de cohésion pour les agents)	60 000 € (journée de cohésion non prévue)
2020	207	72 000 € (dont 10 000 € pour l'organisation d'une journée de cohésion pour les agents)	72 000 € (montant incluant la journée de cohésion)
2021	218	109 000 € (dont 20 000 € pour l'organisation d'une journée de cohésion pour les agents)	72 000 € (montant incluant la journée de cohésion)

3. Proposition

Après instruction de la demande de subvention et échanges avec l'association sur leur programme d'activités pour l'année 2022, **il est proposé d'attribuer au T'COS une subvention de fonctionnement d'un montant de 85 000 euros.**

Il est par ailleurs proposé de maintenir les modalités de versement de la subvention fixées les années précédentes à savoir :

- Versement d'un acompte de 80 % à la signature de la convention,
- Versement du solde après remise par le T'COS des bilans financiers et des actions réalisées.

En cas de dépenses réelles inférieures au budget prévisionnel présenté par l'association dans le cadre de l'attribution de la subvention, le montant final de ladite subvention sera réajusté à due proportion lors du versement du solde.

Si l'activité réelle de l'association est significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention ou dans le cas d'une utilisation de la subvention non conforme à l'objet social, le remboursement de tout ou partie de la somme versée sera réclamée par le TCO.

Le projet de convention d'objectifs et de moyens est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 13/09/2022.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER le versement au T'COS d'une subvention d'un montant de 85 000 euros pour l'année 2022,**
- **VALIDER le projet de convention d'objectifs et de moyens en annexe,**
- **AUTORISER le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents à cette affaire,**
- **DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président